

11.

État de l'Angleterre, au commencement de l'année 1822, considéré sous le rapport de finances des relations extérieures, du département de l'intérieur, des colonies etc. etc.; publié par ordre du ministère de S. M. Britannique. Traduit de l'Anglais par P. A. D. et J. G.
8. Paris 1822.

Réponse à l'état d'Angleterre en 1822, ou examen impartial de l'administration des ministres de S. M. Britannique. Traduit de l'Anglais.
8. Paris 1822.